

GARDE-CORPS PÉRIPHÉRIQUE TEMPORAIRE MODÈLE 11_0725-R2

Potelet multidirectionnel à bloqueurs pour garde-corps provisoires
de chantier.

Protection de classe A selon la norme européenne EN 13374 : 2013



Index

1. Introduction	3
2. Normes et certifications	3
3. Informations générales	4
4. Données d'identification	4
5. Effort du potelet sur le point d'ancrage	4
6. Description de l'objet et de ses composants	5
7. L'utilisation prévue et les limitations	5
8. Conditions générales d'utilisation	6
9. Exemples d'utilisation	6
10. Manipulation & stockage	7
Mise en garde générale	
11. Montage et démontage des composants	8
Mise en garde générale	
12. Maintenance	10
13. Dimension et poids	11

1. Introduction



Ce manuel a été réalisé suivant les règles de la norme EN 13374:2013, dans le but de fournir à l'utilisateur la connaissance appropriée de l'équipement, et les informations pour:

- une prise de conscience des questions de sécurité;
- l'utilisation attendue de l'équipement;
- les conditions de sécurité pour la manutention, l'installation, l'utilisation et l'entretien;
- la démolition et l'élimination selon les normes en vigueur, afin de protéger la santé des travailleurs et l'environnement.

ALTRAD SAINT DENIS (ASD) recommande de le lire attentivement ce manuel avant l'utilisation du produit, en accordant une attention spécifique aux messages mis en évidence.

Le respect des normes et des recommandations prévues sur ce manuel, vous permet d'obtenir une utilisation sûre et un travail d'entretien approprié.



Le présent manuel fait partie de l'équipement fourni: il est essentiel de le préserver et de l'utiliser pendant toute la durée de vie de l'équipement.

2. Normes et certifications

- **Norme EN 13374 : 2013**
Garde-corps périphériques temporaires - Spécification du produit, méthodes d'essai.
- **Recueil législatif D. Lgs. n ° 81/2008**
Mesures en matière de santé, de sécurité, de prévention et de protection au travail.
- **EN 1993-1-1**, Règle générale, relative au calcul des structures en acier;
- **EN 10219-1 et 10025** relative aux : tubes et produits en acier ; produits laminés à chaud en aciers de construction ;
- **EN 1995-1-1 en 338** relative au calcul des structures en bois ;
- S'agissant d'une protection de classe A, le système et les exigences en matière de charges ont été vérifiés par calcul et de manière adéquate par des Ingénieurs Reconnu d'origine Scientifique selon la méthode des états limites, conformément au paragraphe 6.1 de la norme EN 13374. Pour plus de détails, se reporter à la note de calcul "Rdc-IT 07_25 R_Tub_Tav".

3. Informations générales



Le fabricant garantit ce produit contre les défauts de fabrication et les défauts de matériaux pendant la période requise par la loi. Le fabricant n'est pas responsable des dommages, directs ou indirects, à des personnes ou des choses résultant d'une mauvaise utilisation ou installation de l'équipement, ou d'une utilisation ne figurant pas dans ce manuel.

La garantie est nulle dans les cas suivants:

- le produit a été endommagé ou altéré;
- le produit a été mal utilisé;
- le produit a été utilisé sans respecter les limitations indiquées dans ce manuel ou il a été soumis à des contraintes mécaniques excessives;
- le produit n'a pas fait l'objet de l'entretien nécessaire, l'entretien n'a pas été correctement effectué ou l'entretien n'a pas été complété.
- le produit a été soumis à des dommages pendant le transport, l'installation ou l'utilisation;
- le produit a été modifié.

Lors de la réception de la marchandise, le client doit vérifier s'il y a des erreurs, des dommages dus au transport ou des défauts de fourniture.

Les éventuels défauts, dommages ou lacunes doivent faire l'objet de réserves et être immédiatement signalés à Altrad Saint Denis par écrit et contresigné par le transporteur.

4. Données d'identification

Dans la position représentée sur la figure 1, est estampillé un marquage avec les indications suivantes:

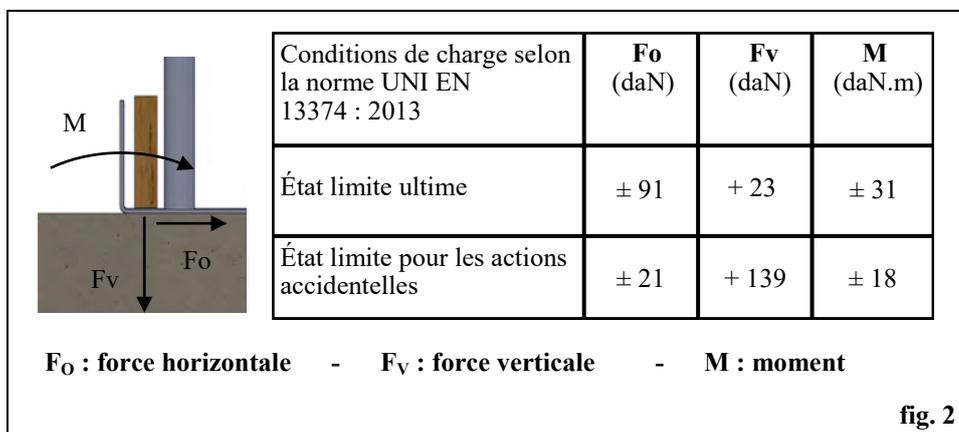
- Le nom/identification du fabricant ou du fournisseur;
- L'année de fabrication;
- La classification des garde-corps périphériques;
- La référence à la norme EN 13374 et à la Classe A;

Le marquage protège le fabricant contre la falsification et assure la sécurité des usagers.



fig. 1

5. Charges transférées entre le potelet et le point d'ancrage pour l'état limite



MARQUE D'IDENTIFICATION

fig. 2

6. Description de l'objet et de ses composants

L'élément principal est un montant réalisé avec tube rond de Ø 40 mm, épaisseur 2 mm (1), auquel sont installés les supports pour les protections horizontales : deux éléments en tiges pliées supérieures et deux éléments en tiges pliées inférieurs (2) constituent les supports du garde-corps principale et intermédiaire; une plaque rectangulaire pliée à 90° (3) est utilisée pour le support de la plinthe (largeur 30 mm, hauteur 70 mm, longueur 70 mm, épaisseur 4 mm).

Dans la partie inférieure du potelet est placé le pied du garde-corps: il s'agit d'un élément en étiré rond de (4) Ø 25 mm, longueur 10 cm, utilisé pour enficher le potelet dans les réservations pour pieds de garde-corps.

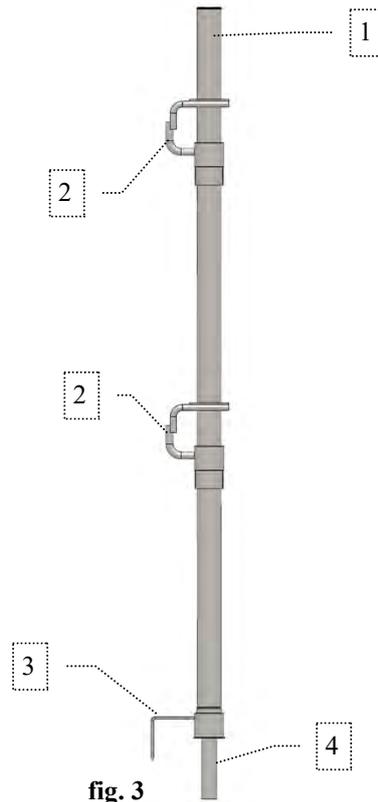


fig. 3

7. L'utilisation prévue et les limitations

Le montant de garde-corps est réalisé et certifié pour être utilisé comme un support de **protection temporaire contre les chutes**, pendant les constructions, les maintenances ou les rénovations. Il permet de travailler sur des balcons, des terrasses, des escaliers et des toits en béton: plus généralement, il vous permet de travailler sur toutes surfaces plates ou en pente jusqu'à une **inclinaison maximale de 10°**. Il est capable de supporter une personne s'appuyant sur la protection et d'arrêter une personne se déplaçant en direction du dispositif de protection ou d'interrompre sa chute.

L'utilisateur doit toujours vérifier l'efficacité de l'ancrage selon l'état actuel de la structure sur lequel il est installé, compte tenu des charges et des poids transférés aux montants, comme ils sont indiqué dans ce manuel .



L'utilisation inappropriée de ce système de garde-corps périphérique pourrait entraîner un risque de chute ou de blessure!

8. Conditions générales d'utilisation (fig. 4)

L'utilisation de ce système de protection contre les chutes Classe A exige certaines conditions :

- Hauteur maximale d'exploitation au dessus du sol: 40 m;
- Vent n'excédant pas 30 m/s;
- La pente de la surface de travail ne doit pas être supérieure à 10° (équivalent à une pente de 18%);
- L'inclinaison du garde-corps périphérique ne doit pas s'écarter du plan verticale de plus de 15°;
- La distance entre la partie la plus élevée du garde-corps périphérique et la surface de travail doit être au moins égale à 1,0 m, mesurée perpendiculairement à la surface de travail;
- L'espace entre les montants doit être fermé avec des éléments horizontaux adaptés aux exigences de contraintes prévues par la norme NF EN 13374:2013. Pour le rapport de calcul et la certification classe A, des tubes en acier type S355JR avec diamètre 33,7 mm, ép. 2,5 mm ont été considérés pour les garde-corps principaux et intermédiaires; des planches en bois de sapin (classe C16 selon NF EN 338, taille 150 x 30 mm) ont été considérées pour la plinthe.
- Les matériaux doivent présenter une rigidité et une durabilité suffisantes afin de résister aux conditions normales de service. Les éléments horizontaux doivent se chevaucher et dépasser de la dernière travée d'au moins 200 mm ($200+A+B+200$, voir fig. 4, page 6);
- Toute ouverture entre les éléments horizontaux doit être dimensionnée de manière à ce qu'une sphère de 470 mm de diamètre ne puisse passer à travers le dispositif de protection.
- Le bord supérieur de la plinthe doit être situé au moins 150 mm au-dessus de la surface de travail;
- Lorsque la vitesse du vent dépasse 30 m/s ou la surface de travail est supérieure à 40 m du sol, les charges exercées et la distance entre les montants (recommandé au point 5. de ce manuel) doivent être opportunément révisées selon le point 6.3.4 « Évaluation des forces dues au vent » de la norme UNI EN 13374 : 2013;
- Comme il s'agit d'une protection temporaire, la période d'installation est limitée à l'utilisation provisoire, avec des vérifications périodiques des composants de garde-corps et de l'état de l'édifice (voir la norme EN 13374 : 2013).

9. Exemples d'utilisation

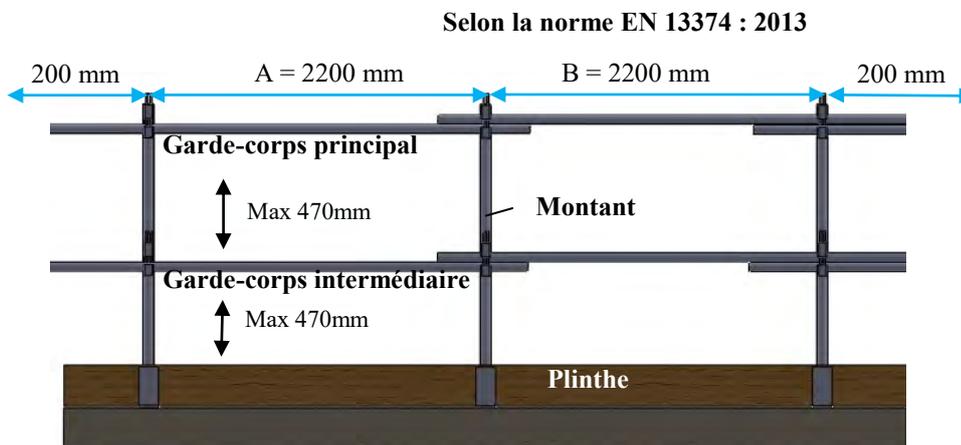


fig. 4

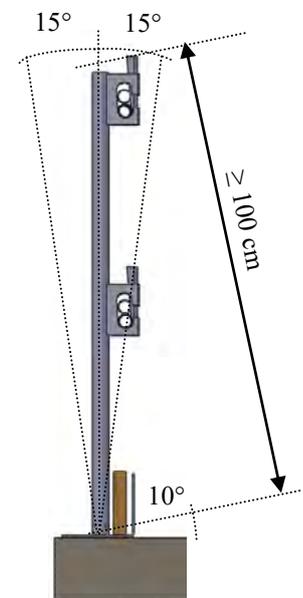


fig. 5

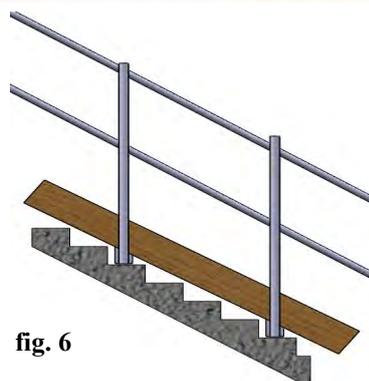


fig. 6

10. Manipulation & stockage



Toute personne susceptible en quelque façon d'interagir avec le garde-corps périphérique, doit se conformer aux recommandations suivants:

- les opérations d'emballage, la manutention, le transport et le déballage doivent être effectuées uniquement par du personnel qualifié, ayant une connaissance approfondie de l'équipement, et ayant une connaissance des règles de sécurité en matière de prévention des accidents du travail.
- les moyens de levage et de transport doivent être capable d'assurer en toute sécurité les opérations nécessaires à la manutention des produits, en tenant compte de la taille, du poids, de l'encombrement et de la résistance des pièces de l'équipement;
- évitez toute manipulation et toute utilisation inappropriée, en particulier évitez toute manœuvre en dehors de votre domaine de compétence et responsabilité
- toujours utiliser des gants et des chaussures de sécurité;
- il ne faut jamais se trouver ou se déplacer sous une charge suspendue;
- Afin de ne pas risquer de rester accrochés, pendant le montage et le démontage des équipement il est conseillé de ne porter des vêtements amples (mieux si sont serrées) et de ne porter aucun bijou;

Manipulation

Le montant est normalement expédié en multi-packs et fixé sur des palettes. La manutention des colis doit être fait à l'aide d'un chariot élévateur de manutention qui peuvent déplacer au moins un poids aussi lourd que celui de l'emballage, comme indiqué dans le bordereau de livraison. Les opérations de déballage sont limitées à l'élimination des protections en plastique et des feuillards utilisés pour sécuriser les pièces sur les palettes.



La matière plastique est un polluant et comme tel il ne doit pas être brûlé (provoque des fumées toxiques), ni dispersé dans l'environnement, mais éliminés conformément à la loi.

Recueillez tous les éléments des déchets dans des conteneurs spéciaux, selon les indications pour le tri sélectif des déchets.

Stockage

L'article doit éventuellement être stocké dans une telle position de ne pas être soumis à des forces qui pourraient endommager ses composants, en évitant tout contact avec des arêtes vives. Il doit être stocké lorsqu'il n'est pas utilisé, dans un endroit sec et bien aéré et non en présence d'eau ou d'autres contaminants ou corrosifs.

11. Montage et démontage des composants



- L'utilisateur est responsable et doit vérifier que la structure à laquelle le système de protection est accroché/fixé, est effectivement capable de supporter les charges transférées (voir point 5, page 4);
- Les tubes horizontaux qui forment le garde-corps principal et l'intermédiaire doivent être insérés dans les logements appropriés et fixés verrouillés.
- Pour fixer fermement la plinthe sur les montants, utiliser des clous ou des vis, en les insérant dans les trous des supports ;
- Pendant les phases d'assemblage et de désassemblage, ainsi que les risques liés à la manutention manuelle de charges et à l'utilisation des équipements, il y a un danger de chutes. Par conséquent, il est nécessaire d'utiliser d'autres méthodes de prévention et de protection, tels que des antichute sur cordes, des plates-formes de travail en hauteur ou d'autres systèmes certifiés et adaptés;
- Pour le montage et le démontage, utiliser des plates-formes de travail ou des systèmes certifiés équivalents;
- **Avant chaque utilisation**, l'utilisateur doit vérifier: l'absence de corrosion, l'absence de dégâts aux matériaux et aux soudures, l'absence de déformations ou des bosses sur chaque composant;
- **Après chaque utilisation**, l'utilisateur doit vérifier: l'absence de corrosion, l'absence de dégâts aux matériaux et aux soudures, l'absence de déformations ou des bosses sur chaque composant;
- Éliminer toute l'eau et nettoyer soigneusement toutes les pièces. S'il est constaté la présence de corrosion ou de déformation, le montant doit être vérifié par une personne compétente pour être remplacé ou réparé. Les réparations effectuées dans le but d'une réutilisation doivent être consignées dans un registre par la personne compétente.
- Dans tous les cas, le montant doit être inspecté chaque année par du personnel compétent;
- Si le système de protection périphérique a arrêté une chute, il doit être immédiatement retiré du service et vérifié par une personne compétente.

Montage (fig. 7 - 8)

- À l'aide d'une plate-forme de travail en hauteur, placez le premier des montants en l'enfichant dans sa réservation
- Procédez comme précédemment pour la fixation des autres potelets à une distance maximale de 2200 mm, couvrant tout le périmètre à protéger;
- Compléter l'assemblage du système de protection temporaire en insérant dans les supports appropriés les tubes et les planches en bois de sapin ou autre bois (classe C16, selon UNI EN 338. Voir fig. 8, page 9), ou avec d'autres profilés métalliques capables de supporter les charges requises par la norme UNI EN 13374.



- Les tubes et les planches (ou les profils métalliques utilisés) doivent être intacts sous l'aspect de résistance et leur longueur doit être au moins 400 mm plus long que deux travées (exemple: 200 mm + 2200 mm + 2200 mm + 200 mm = 4800 mm).
- Le bord supérieur de la plinthe doit être d'au moins 150 mm au-dessus de la surface de travail.



fig. 7

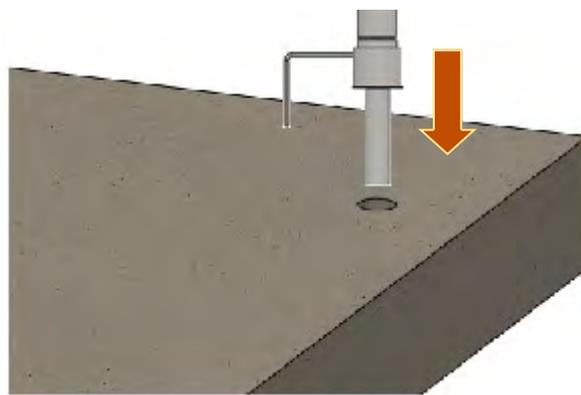


fig. 8

Désassemblage

Pour le démontage, en utilisant une plate-forme de travail certifiée et sécurisée, retirer d'abord les tubes (garde-corps principal et intermédiaire) et la plinthe; puis, retirer le potelet de sa réservation. Veillez à ne pas laisser tomber accidentellement le montant.



La séquence des opérations de démontage du système de protection collective doit maintenir le garde-corps en position autant que possible, en commençant par le démontage des éléments horizontaux (ex. les tubes et la plinthe).

N.B.: Dans ces opérations c'est nécessaire de garder fermement les composants, pour les empêcher de tomber avec des conséquences dangereuses.

12. Entretien

13. L'entretien et les tests doivent être effectués par du personnel autorisé, avec une connaissance approfondie de l'équipement et des règles de sécurité en matière de prévention des accidents du travail.
14. Il est recommandé de vérifier périodiquement l'état des montants de garde-corps temporaires, graissant les pièces mobiles telles que des vis et des chevilles.
15. Une bonne conservation de la surface du montant élimine les dangers possibles de l'affaiblissement dû à la corrosion.



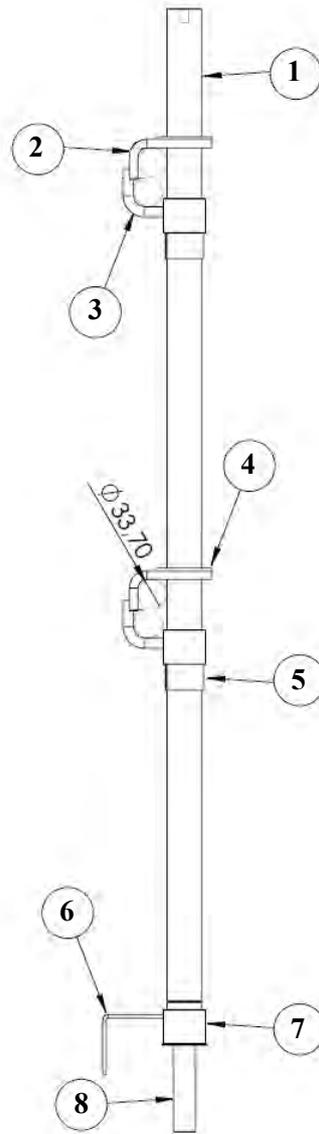
Le montant doit être inspecté chaque année par du personnel compétent.

Les actions de maintenance extraordinaire doivent être enregistrés en référence à la nature et à le résultat.

Si le système de protection périphérique a arrêté une chute, il doit être immédiatement retiré du service et testé par une personne compétente.

L'inspection doit être enregistrée sur la fiche de données du système, qui doit être disponible pour l'utilisateur.

13. Dimensions et poids



Poids : 4,5 kg chacun (env.)

- | | | |
|----|--|-----------|
| 1. | Tubulaire creux Ø 40 mm, épaisseurs 2 mm _____ | :S 235 JR |
| 2. | Tige Ø 10 pliée en forme de L _____ | :S 235 JR |
| 3. | Tige Ø 12 pliée en forme de L _____ | :S 235 JR |
| 4. | Plaque 65 x 65 x 3 mm, avec trou Ø 41,5 mm _____ | :S 235 JR |
| 5. | Tubulaire Ø 45 mm, épaisseurs 2 mm _____ | :S 235 JR |
| 6. | Support en tôle 30x4 pliée en forme de L _____ | :S 235 JR |
| 7. | Tubulaire Ø 48 mm, épaisseurs 2,5 mm _____ | :S 235 JR |
| 8. | Tige Ø 25 mm _____ | :S 235 JR |

PROTECTION CONTRE LES CHUTES

ALTRAD SAINT DENIS Zone

Artisanale des pierres jaunes

42750 Saint Denis de Cabanne

Site web : www.altrad-saint-denis.com

Tél. 04 77 44 24 77
